



MRC du
HAUT-SAINT-LAURENT

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Règlement de contrôle intérimaire 346-2024 de la MRC du Haut-Saint-Laurent

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, Pierre Caza, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité régionale de comté du Haut-Saint-Laurent à l'effet que le **règlement de contrôle intérimaire numéro 346-2024, assurant la protection de certains immeubles construits avant 1940**, est entré en vigueur le 5 février 2025, jour de la signification de l'avis par Madame Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales.

DONNÉ À HUNTINGDON, 10 février 2025.



Pierre Caza
Directeur général et greffier-trésorier

Entrée en vigueur du règlement de contrôle intérimaire 346-2024 de la MRC du Haut-Saint-Laurent

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, directeur(trice) général(e) et greffier(ère)-trésorier(ère) de la Municipalité de HAVELock certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis susdit en en affichant copies aux endroits désignés par le Conseil, entre _____ et _____ le _____ jour de _____ 2025.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 19 jour de février - 2025.



Directeur(trice) général(e) et
greffier(ère)-trésorier(ère)